



Bruxelles, le 19 janvier 2018  
(OR. en)

5391/18

EDUC 11

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	5073/18 EDUC 2
Objet:	Faire avancer les travaux concernant le volet "éducation" des conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017 - <i>Débat d'orientation</i> ( <i>Débat public [proposé par la présidence] conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil</i> )

---

Après avoir consulté le Comité de l'éducation, la présidence a élaboré le document de réflexion figurant en annexe, qui servira de base au débat d'orientation auquel le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" procédera lors de sa session du 15 février 2018.

**Faire avancer les travaux concernant le volet "éducation" des conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017**

**Document de réflexion de la présidence**

Dans les conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017, et plus précisément dans la partie intitulée "Dimension sociale, éducation et culture" (figurant en annexe), les dirigeants européens ont fait part de leur détermination et de leur volonté politique de faire avancer le programme en matière d'éducation en Europe, tout en soulignant que *"en vertu des traités, les États membres demeurent compétents au premier chef dans ces domaines, mais il est possible d'obtenir des résultats importants en œuvrant ensemble, tout en respectant pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité"*.

Dans ces conclusions, le Conseil européen demande que les travaux soient poursuivis pour un certain nombre d'initiatives spécifiques et invite également la Commission, le Conseil et les États membres à examiner d'autres mesures éventuelles pour relever certains des défis importants auxquels le secteur de l'éducation est confronté.

Les dirigeants se réuniront en mai 2019 à Sibiu pour tirer les conclusions du débat sur l'avenir de l'Europe et, dans ce contexte, le programme des dirigeants témoigne d'un intérêt manifeste pour les questions d'éducation.

Il est largement admis que l'éducation joue un rôle fondamental pour l'Europe et ses citoyens en contribuant au développement d'une économie européenne de la connaissance et à l'édification de sociétés inclusives, qualifiées et cohésives, fondées sur des valeurs communes et sur la résilience et dotées des compétences propices au développement personnel et professionnel. Il conviendrait de tenir compte de ce qui suit:

- Dans le prolongement du livre blanc de la Commission du 1<sup>er</sup> mars 2017, les dirigeants de 27 États membres et du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne ont affirmé, le 25 mars 2017, leur attachement au **programme de Rome**. Dans ce cadre, ils se sont engagés à œuvrer à la réalisation, entre autres, d'*"une Union où les jeunes bénéficient du meilleur niveau d'éducation et de formation et peuvent étudier et trouver un emploi sur tout le continent"*.

- À l'occasion du sommet social qui a eu lieu à Göteborg le 17 novembre 2017, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont solennellement proclamé le **socle européen des droits sociaux**, dont le premier principe est que *"toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail"*.
- En outre, lors de ce sommet social, le **premier débat dans le cadre du nouveau programme des dirigeants** était consacré à l'éducation et à la culture et, à l'issue de ce débat, un soutien politique s'est dégagé en faveur d'un certain nombre d'axes de travail spécifiques, définis sur la base de la note d'information du programme des dirigeants relative à l'éducation et à la culture et de la communication de la Commission intitulée *"Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture"*.
- Les **conclusions du Conseil européen** du 14 décembre 2017 tiennent compte des résultats de ce débat sur l'éducation et la culture mené lors du sommet social et soulignent *"l'importance que revêt la dimension sociale, éducative et culturelle de nos politiques pour ce qui est de rapprocher les Européens et de construire notre avenir commun"*.

Dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans les conclusions du Conseil européen, il convient de tirer pleinement parti de tous les instruments pertinents. L'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel, grâce en particulier au cadre de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation, sont des instruments importants pour appuyer l'élaboration des politiques nationales. Il convient de prendre toute la mesure des politiques mises en œuvre au niveau national qui contribuent à réaliser les objectifs du Semestre européen.

Comme il est indiqué dans les conclusions du Conseil européen, la question des ressources budgétaires requises pour les activités dans le domaine de l'éducation devra être abordée dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel. Les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ont financé et financent des réformes de grande ampleur dans les États membres et ils jouent un rôle primordial pour assurer l'accès des groupes défavorisés à l'éducation et à la formation.

La riche diversité culturelle en Europe transparaît dans nos systèmes d'éducation et de formation, une force qu'il convient d'entretenir dans le cadre d'une approche globale. L'éducation et la formation sont également, à l'ère de mutations technologiques rapides, des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la résilience dans l'économie mondiale.

Bien que les compétences de l'Union en matière d'éducation, conformément à l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ne permettent pas l'harmonisation observée dans d'autres domaines, *"l'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres"*. La Commission européenne, dans sa communication intitulée "Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture", a exposé sa position sur la voie à suivre en vue de *"la mise en place, d'ici à 2025, d'un espace européen de l'éducation reposant sur la confiance, la reconnaissance mutuelle, la coopération et l'échange de bonnes pratiques, la mobilité et la croissance"*.

Dans ce contexte, la Commission a adopté, le 17 janvier 2018, trois nouvelles initiatives: une proposition de recommandation du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, une communication sur le plan d'action en matière d'éducation numérique et une proposition de recommandation du Conseil relative aux valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement.

## **Renforcer la mobilité à des fins d'apprentissage et utiliser au mieux la coopération entre États membres en matière de reconnaissance mutuelle des titres et diplômes**

Le programme Erasmus+ a réussi avec brio à promouvoir activement la mobilité à des fins d'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'UE et il serait possible d'en maximiser les effets afin de multiplier par deux le nombre de participants. Le renforcement de la mobilité dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et dans des domaines d'études tels que les sciences, les technologies, l'ingénierie, (les arts) et les mathématiques (STE(A)M), la robotique, le changement climatique et l'intelligence artificielle pourrait aider l'Europe à être un chef de file dans ces domaines clés. Une utilisation plus répandue d'une carte d'étudiant européenne est susceptible de faciliter la mobilité des élèves et des étudiants. La mobilité est également essentielle à l'acquisition rapide et réelle d'une langue étrangère. Les "universités européennes" sont susceptibles de pousser la coopération internationale entre les universités de différents États membres à un niveau beaucoup plus ambitieux. Un "espace européen de l'éducation" pourrait jouer un rôle déterminant pour promouvoir la coopération entre États membres en matière de reconnaissance mutuelle des titres et diplômes de fin d'études (ou qualifications similaires) au niveau secondaire et pour faciliter la validation transfrontière des certificats sanctionnant la participation à des activités de formation et d'apprentissage tout au long de la vie.

## **Optimiser la qualité et le caractère inclusif de l'éducation**

Il est indispensable de mettre constamment en avant la qualité des résultats de l'enseignement et de la formation et de valoriser fortement le caractère inclusif de l'éducation et de la formation. La dernière étude PISA indique une détérioration des résultats en sciences et une stagnation en mathématique, tandis que la proportion des élèves obtenant d'excellents résultats est faible au regard des normes internationales. Dans le même temps, les résultats montrent que le risque d'être un élève peu performant est quatre fois plus élevé chez les élèves issus d'un milieu socioéconomique défavorisé. L'éducation des jeunes enfants, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, sont essentiels pour bâtir des sociétés actives sur le fondement de l'identité européenne et de valeurs communes.

## **Mettre en œuvre un plan d'action ambitieux en matière d'enseignement numérique**

La transformation numérique s'accélère à la faveur de la progression rapide de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage et la chaîne de blocs. La mutation numérique a une incidence sur notre manière de vivre, d'étudier et de travailler. Si certains métiers et professions sont appelés à disparaître, d'autres seront remplacés, des secteurs industriels seront transformés et de nouvelles activités apparaîtront. Les systèmes d'éducation et de formation devraient tirer parti au mieux des possibilités offertes par le numérique et permettre à nos sociétés de se doter des moyens nécessaires. L'éducation est le fondement de la croissance et de l'intégration dans l'UE, et une des tâches essentielles est de préparer les citoyens à exploiter au mieux les possibilités et à relever les défis d'un monde en mutation rapide, interdépendant et interconnecté. Plus que jamais, nous avons besoin d'un plan d'action ambitieux pour l'Europe en matière d'enseignement numérique afin de traiter ces questions.

### ***Questions:***

***1. Comment convient-il de faire avancer les travaux pour faire aboutir les initiatives spécifiques (telles que les "universités européennes", l'apprentissage des langues, la reconnaissance mutuelle des titres et diplômes et une "carte d'étudiant européenne") citées dans les conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017?***

***2. Quelles mesures convient-il de définir et de mettre en place en priorité pour faire face à la transformation numérique et répondre à la nécessité d'une approche de l'éducation et de la formation qui soit inclusive, fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie et axée sur l'innovation?***

**Extrait des conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017,**

**Doc. EUCO 19/17**

## **ÉDUCATION ET CULTURE**

L'éducation et la culture sont essentielles à l'édification de sociétés inclusives et cohésives, ainsi qu'au maintien de notre compétitivité. À Göteborg, nous avons exprimé la volonté d'en faire davantage dans ces domaines, où l'UE joue un important rôle d'accompagnement et de soutien. Aussi le Conseil européen invite-t-il les États membres, le Conseil et la Commission, dans le respect de leurs compétences respectives, à faire avancer les travaux en vue:

- d'intensifier la mobilité et les échanges, notamment dans le cadre d'un programme Erasmus+ qui soit sensiblement renforcé, inclusif et étendu;
- de renforcer, dans l'ensemble de l'UE, les partenariats stratégiques entre les établissements d'enseignement supérieur et d'encourager l'émergence, d'ici 2024, d'une vingtaine d'"universités européennes", à savoir des réseaux d'universités au niveau de l'UE reposant sur une approche "par le bas", qui permettront aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant des études dans plusieurs pays de l'UE et qui contribueront à la compétitivité internationale des universités européennes;
- de renforcer l'apprentissage des langues, de sorte que davantage de jeunes parleront au moins deux langues européennes en plus de leur langue maternelle;
- d'encourager la mobilité des étudiants et leur participation à des activités éducatives et culturelles, notamment grâce à une "carte d'étudiant européenne";
- de promouvoir la coopération entre États membres en matière de reconnaissance mutuelle des titres et diplômes de l'enseignement supérieur et de fin d'études au niveau secondaire, dans le cadre approprié;
- de mettre à profit l'Année européenne du patrimoine culturel pour sensibiliser davantage à l'importance que revêtent la culture et le patrimoine culturel sur le plan social et économique.

La Commission est invitée à présenter, s'il y a lieu, des propositions de recommandations du Conseil au printemps 2018, en vue de leur adoption par le Conseil dans les meilleurs délais.

Le Conseil européen invite également la Commission, le Conseil et les États membres à examiner d'éventuelles mesures concernant:

- les défis en matière de compétences que posent le passage au numérique, la cybersécurité, l'éducation aux médias et l'intelligence artificielle;
- la nécessité d'une approche de l'éducation et de la formation qui soit inclusive, fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie et axée sur l'innovation;
- les conditions-cadres juridiques et financières nécessaires au développement des secteurs de la culture et de la création ainsi qu'à la mobilité des professionnels du secteur de la culture.

La question des ressources budgétaires requises pour les activités susmentionnées sera abordée dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel.

---